

C/41/15

**ORIGINAL**: anglais

**DATE**: 19 octobre 2007

## UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES GENÈVE

## CONSEIL

## Quarante et unième session ordinaire Genève, 25 octobre 2007

DÉSIGNATION DU VÉRIFICATEUR DES COMPTES

Mémorandum du Secrétaire général

- 1. L'article 29.6) de l'Acte de 1991 et l'article 25 de l'Acte de 1978 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales disposent que la vérification des comptes de l'Union est assurée, selon les modalités prévues dans le règlement administratif et financier, par un État membre de l'Union, et que cet État est, avec son consentement, désigné par le Conseil.
- 2. A sa session d'octobre 2003, le Conseil a décidé de renouveler le mandat de la Suisse en tant que vérificateur des comptes de l'Union pour quatre ans, jusqu'à l'année 2007 incluse, et il a témoigné sa reconnaissance aux autorités suisses pour leur contribution aux travaux de l'Union (voir le paragraphe 31 du document C/37/22).
- 3. En vertu de l'Accord de 1982 conclu entre l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'UPOV, l'OMPI fournit divers services administratifs afin de satisfaire les besoins de l'UPOV, notamment en ce qui concerne l'administration financière de l'Union (article 1.1)iv) de l'accord).
- 4. Il est recommandé que le même État soit désigné comme vérificateur des comptes de l'OMPI et de l'UPOV.

- 5. Lors de leurs sessions ordinaires tenues du 24 septembre au 3 octobre 2007, les assemblées des États membres de l'OMPI et des unions qu'elle administre ont renouvelé la désignation de la Suisse comme vérificateur des comptes correspondants jusqu'à l'année 2011 incluse.
- 6. Le secrétaire général a été informé que la Suisse est disposée à accepter le renouvellement de son mandat de vérificateur des comptes de l'UPOV jusqu'à l'année 2011 incluse.
- 7. Les comptes seront vérifiés selon les mêmes règles que celles qui sont applicables à l'OMPI.
  - 8. Le Conseil est invité à renouveler le mandat de la Suisse en tant que vérificateur des comptes de l'UPOV jusqu'à l'année 2011 incluse.

[Fin du document]